

	ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE L'ESTRIE	
	Titre : Politique de rémunération des entraîneurs	
Application : aux entraîneurs en règle à Patinage Canada et ayant payés leur cotisation régional en Estrie		En vigueur le : 19 avril 2010

PRÉAMBULE

Au cours des dernières années l'ARPAE a fait appels aux entraîneurs de la région pour offrir des ateliers et séminaires aux patineurs de l'Estrie. L'association régionale a décidé de mettre en place une politique de rémunération des entraîneurs afin d'uniformiser les montants alloués aux entraîneurs de la région pour ses activités régionales.

OBJECTIFS

L'ARPAE veut encourager ses entraîneurs à participer aux différentes activités de développement des patineurs de la région en leur octroyant une rémunération financière.

MODALITÉS D'APPLICATION

Pour toutes les activités offertes au programme Patinage Plus :

- Sur la glace : taux horaire de l'entraîneur plus 2\$ supplémentaires.
- Pour la préparation du séminaire PP : 30 minutes par heure de durée de l'activité, selon le taux horaire de l'entraîneur.
Exemple : si l'atelier dure 4 heures, 2 heures de préparation seront payées au taux horaire de l'entraîneur.

Pour toutes les activités offertes au programme STAR :

- Sur la glace : taux horaire de l'entraîneur plus 2\$ supplémentaires.
- Pour la préparation de l'activité : 15 minutes par heure de durée de l'activité, selon le taux horaire de l'entraîneur.
Exemple : si l'atelier dure 4 heures, 1 heure de préparation sera payée au taux horaire de l'entraîneur.

Cette politique s'applique aux entraîneurs de la région pour des activités en lien avec leur fonction d'entraîneur certifié en patinage artistique. Lorsqu'un entraîneur de la région est engagé par l'ARPAE pour ses compétences autres que celle d'entraîneur de patinage, sa tarification sera celle exigé par celui-ci et établi selon ses qualifications (psychologue sportif, nutritionniste, préparateur physique etc..) et approuvé en CA.

Le politique de déplacement s'applique que lorsqu'elle a été inscrite dans l'appel d'offre.